

1958, afin d'aligner ses tarifs sur ceux des autres entreprises aériennes de l'Amérique du Nord. Voilà bien des années que la nécessité pour le Canada de dorloter sa société aérienne à monopole n'existe plus. Ce monopole nous a d'ailleurs valu une exploitation sans efficacité et le mépris de l'intérêt du passager. Et maintenant la société reconnaît qu'elle nous a fait payer trop cher...

Dans un récent éditorial, le *Sun* de Vancouver réclamait une concurrence pour Air-Canada. Voici ce qu'il avait notamment à dire du service assuré par cette société.

Retards dans les départs. Correspondances manquées. Interminables attentes dans des salles inconfortables.

Remplacement soudain d'avions modernes par des appareils moins perfectionnés, comme par exemple remplacement des *Super-Constellation*, dont on fait grand état dans la réclame par d'antiques *North-Star* "classe touriste". Demis-tours fréquents desdits *North-Star*.

Ajoutons aux sempiternels changements dans le service un superbe mélange d'indifférence, d'insolence, voire d'agressivité pure et simple chez un trop grand nombre des membres du personnel au sol d'Air-Canada.

C'est le passager qui proteste qui a toujours tort. On le lui fait bien voir dès le début.

Certains membres du personnel d'Air-Canada ne se gênent pas pour le dire brutalement: "Vous n'avez pas le choix!", lorsqu'on leur demande si on ne peut pas éviter une attente de quatre heures à l'aéroport, ou un retard d'une heure à l'arrivée, au milieu de la nuit, lorsqu'on a une journée occupée devant soi. D'autres accueillent d'un haussement d'épaules méprisant toutes les protestations. Ils y voient un simple défaut de bon sens, une manifestation de mauvaise foi chez quelques passagers mal élevés qui se refusent à admettre l'excellence du service d'Air-Canada. On ne peut pas entièrement reprocher au personnel au sol de se faire une carapace d'indifférence. Ils ont trop souvent affaire à de nombreux clients d'Air-Canada en colère. Mais il faut absolument apporter un remède aux manœuvres maladroites dont sont victimes les passagers d'Air-Canada.

Le remède est simple.

Créer de la concurrence. Mettre Air-Canada en présence d'une compagnie aérienne privée rivale, désireuse d'acquérir de la clientèle en assurant un bon service au public.

J'irais même plus loin, monsieur l'Orateur; créer de la concurrence à Air-Canada, c'est très bien, mais pourquoi ne pas s'y prendre comme il faut et vendre Air-Canada à des exploitants privés. On pourrait imposer comme condition à la vente que les actions ne pourraient appartenir qu'à des Canadiens et interdire à toute société concurrente de posséder des actions dans Air-Canada. Alors, et alors seulement, ce gros chouchou de l'ancien gouvernement pourra-t-il être exploité comme il était censé l'être, c'est-à-dire de façon à mettre un bon service, efficace et raisonnable à la disposition du public canadien.

Monsieur l'Orateur, il y aura bientôt une conférence fédérale-provinciale, et il est fort probable que la principale question à l'ordre du jour sera celle des subventions fédérales aux provinces. Les provinces comptent de plus sur les subventions du gouvernement fédéral, de même que les municipalités dépendent presque absolument des subventions de leurs gouvernements provinciaux pour faire face à leurs frais d'administration.

Ma circonscription est composée de propriétaires et il est impossible que les impôts fonciers suffisent aux frais sans cesse plus considérables des écoles, des hôpitaux, du bien-être, des routes, de la protection contre l'incendie, du service de police, etc.

Il faut admettre en particulier que l'instruction n'est plus une affaire locale. Il est nuisible à l'ensemble du Canada que le niveau de l'instruction dans toute partie du pays soit très inférieur à celui de toute autre partie. Il faut pour réaliser une norme d'instruction plus uniforme d'un bout à l'autre du Canada plus d'argent pour la construction d'écoles modernes et les traitements aux instituteurs compétents. Le plus grand reproche que l'on puisse faire à notre régime actuel est l'inégalité des possibilités d'instruction offertes à nos enfants des villes, des villages et des campagnes.

On a dit que l'instruction doit viser à donner à chaque Canadien la forme et l'étendue d'instruction gratuite qui convienne le mieux à ses aptitudes et à ses penchants, et à assurer les services d'instituteurs choisis avec soin et bien formés. Cette norme minimum doit être basée, non pas sur la richesse des parents, de la commission scolaire ou même de la province, mais sur la richesse et les ressources de l'ensemble du pays.

Monsieur l'Orateur, peut-on dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Broome: Au moment de la suspension de la séance, à six heures, j'avais fini d'exposer ma thèse voulant que l'enseignement ne dépende pas de la richesse de la région, de la ville ou de la province, mais qu'elle retombe effectivement sur la richesse et les ressources de l'ensemble du pays. Pour être bon l'enseignement doit être donné par des instituteurs compétents. A l'heure actuelle, 21 p. 100 des instituteurs canadiens ne détiennent que des permis, ou des certificats temporaires et de troisième classe; cette